



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 010 -2022

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT DE
CIRCULATION
Exploitation et Maintenance du Réseau Public Fibre
Optique**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,
Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,
Vu la demande de l'entreprise Axione, en date du 11 avril 2022,
Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux reprise en objet,

ARRETE

Article 1 : A compter du 11 avril 2022, et pour une durée permanente, des travaux auront lieu sur la commune. Les travaux prévus consistent à l'exploitation et la maintenance du réseau public fibre optique (ouverture de chambres télécom ou intervention sur poteau, interdiction de stationner aux abords du chantier, empiètement faible sur chaussée, entreprises concernées Axione et ses sous-traitants).

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise. Balisage prévu : panneaux de travaux, de zone 30.

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie, Madame le Sous-Préfet de SAINT-OMER, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, les organisateurs de la manifestation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 11 avril 2022

**Aurélien DOMMANGET,
Maire**

